

# Prévention des Risques du Travail en Hauteur

## Référence réglementaire

Le travail en hauteur présente des risques significatifs nécessitant une formation spécifique pour les employés concernés. Une chute simple depuis une échelle ou un échafaudage peut entraîner des blessures graves, potentiellement irréversibles. La formation au travail en hauteur vise à offrir aux participants une maîtrise des contraintes liées à ce type de travail, tout en les familiarisant avec les mesures et les pratiques de sécurité nécessaires pour prévenir tout incident ou accident.

### Objectifs

- Identifier et prévenir les risques liés aux travaux en hauteur
- Mettre en application les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur
- Maîtriser la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur

### Prérequis

Connaissance des modes opératoires pratiqués dans l'entreprise relatifs aux travaux en hauteur

### Nombre de participants

Jusqu'à 10 participants

### Compétences du formateur

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet

### Logistique à prévoir

Salle de 20m<sup>2</sup> minimum pour la partie pratique  
Plateforme permettant la réalisation des exercices prévus, des mises en situation de travail en hauteur, et l'évaluation des participants.

### Matériel Pédagogique

Un ordinateur + vidéo projecteur, tableau blanc, stylos

### Maintien des compétences

Maintien des acquis recommandé tous les 36 mois

### Public concerné

Personnes devant travailler sur des échafaudages, plates-formes élévatrices mobiles de personnels, échelles, escabeaux, etc.

### Durée

1 journée de 7 heures

### Tarif

Nous consulter

### Modalités et délais d'inscription

Formation en présentiel avec émargement (Inter-entreprise : inscription selon planning de formation)

### Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap : nous consulter

### Validation

Méthodes de validation :

Épreuve théorique et pratique

Le formateur évalue les acquis du stagiaire au moyen d'un test et de mises en situation

Modalités de validation de la formation : formative

Remise d'attestation de formation

### Équipement à mettre à disposition par l'employeur

- Chaussures de sécurité
- Chasuble haute visibilité
- Gants de manutention
- Casque de protection avec jugulaire
- Harnais de sécurité et double longe permettant d'évoluer d'un point d'ancrage à l'autre

## Programme à adapter à l'activité/risques de l'entreprise

### **Caractéristique du risque :**

- Les conséquences des chutes de Hauteur
- Répartition par secteur d'activité

### **Évolution des accidents liés aux chutes de hauteur :**

### **La prévention du risque :**

- Démarche de prévention des risques de chute de hauteur
- Obligations des employeurs
- Choix de la protection

### **Les équipements pour le travail en hauteur :**

- Les équipements permanents
- Les équipements temporaires non mécanisés
- Les équipements temporaires mécanisés
- Les équipements de protection individuelle

### **Compétences pour interventions en hauteur :**

- Les équipements permanents
- Les équipements temporaires non mécanisés
- Les équipements temporaires mécanisés
- Les équipements de protection individuelle

### **Vérification des équipements :**

- Les échafaudages
- Les appareils de levage de personnes
- Les équipements de protection individuelle

### **L'utilisation des équipements :**

- Sélectionner correctement les matériels en respectant les normes applicables
- Maîtriser l'utilisation et l'identification de l'équipement de protection collective
- Connaître l'utilisation et l'installation des systèmes de protection individuelle (EPI)
- Gérer et porter les EPI obligatoires
- Comprendre l'installation et l'utilisation des systèmes d'arrêt, de retenue et de maintien au poste de travail